

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2010024

Signataire : OL/ED

OBJET :Tennis Paul Bert, construction du Club House. Approbation du bilan global prévisionnel, du projet de marché, autorisation de demande de permis de construire.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet de marché ;

Vu les articles 26 à 28 du code des marchés publics et de l'article 4 du guide des procédures internes approuvé par le conseil municipal du 30 avril 2009,

Vu la délibération du conseil municipal du 22 mars 2008 relative à la délégation d'attributions au maire en application de l'article 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 421.1 du code de l'urbanisme,

Considérant qu'il y a lieu afin de répondre aux besoins des sportifs, de reconstruire le Club House des tennis d'Aubervilliers, détruit par un incendie,

Vu le budget communal

Sur avis favorable de la commission municipale « gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement »,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le bilan global prévisionnel de l'opération arrêté à la somme de 120 000 € TTC, ainsi que le projet de marché global de travaux passé sur procédure adaptée.

AUTORISE le Maire à signer et déposer le dossier de permis de construire relatif à la construction du Club House situé à l'angle des rue Paul Bert et Henri Barbusse.

Pour le Maire,

L'adjoint délégué